Christopher GYGES
membre du gouvernement
en charge de l'économie, du budget,
des finances et des comptes sociaux ainsi que
des sujets liés à la politique énergétique, au
numérique, au commerce extérieur et à
l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie

Porte-parole

N° 2025-CAB-CG- 71083

Nouméa, le 29 DEC. 2025

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur les difficultés structurelles rencontrées par la Nouvelle-Calédonie en matière de services de paiement et d'accès aux solutions de paiement numériques, telles qu'analysées par l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie.

Cette analyse met en évidence que l'inapplicabilité en Nouvelle-Calédonie, du mécanisme de reconnaissance du « passeport européen » prévu par le code monétaire et financier constitue une barrière réglementaire significative. Elle impose aux prestataires européens de services de paiement d'obtenir un agrément spécifique de l'ACPR pour exercer localement, alors même qu'ils disposent déjà d'un agrément délivré dans un État membre de l'Union européenne .

Cette situation a eu des conséquences très concrètes pour la population et l'économie calédoniennes. Elle a conduit au retrait du marché local d'acteurs aujourd'hui largement utilisés ailleurs en France et en Europe, tels que Revolut, devenu un outil du quotidien pour de nombreux consommateurs, ou encore Stripe, qui constitue un standard pour le commerce électronique et les services numériques. Leur absence pénalise directement les consommateurs, limite leurs choix et renchérit l'accès à des services désormais essentiels, tout en freinant le développement du e-commerce et de l'innovation locale.

L'Autorité de la concurrence souligne que l'ouverture effective du marché des services de paiement en Nouvelle-Calédonie nécessite une évolution du droit national et préconise explicitement de modifier le code monétaire et financier afin d'étendre aux COM et à la Nouvelle-Calédonie la reconnaissance du passeport européen.

Dans ce contexte, je souhaite formellement solliciter votre soutien pour engager cette évolution législative. Une telle modification permettrait de lever un frein structurel à l'accès des Calédoniens à des solutions de paiement modernes, de renforcer la concurrence au bénéfice des consommateurs et de soutenir le développement de l'économie numérique dans nos territoires.

./...

Connaissant l'attention particulière que vous portez à la situation économique et sociale de la Nouvelle-Calédonie, je suis convaincu que cette demande retiendra tout votre intérêt.

Je reste naturellement à votre entière disposition pour tout échange ou approfondissement sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Christopher GYGES

Monsieur Ronan LESCURE
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Copies à :
Madame Claire DURRIEU, *directrice de la mission interministerielle pour la Nouvelle-Calédonie*
Monsieur Jacques BILLANT, *Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie*